

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1125

15 avril 2016

SOMMAIRE

Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l. ...	53968	Immobilière Générale du Luxembourg Sàrl	53960
City House Real Estate	53959	Immo-Jung Sàrl	53959
East Western S.A.	53965	Immo Kim S.à r.l.	53960
Etech Investissements S.A.	53966	Intaj Cloud Lux S.à r.l.	53983
Euro China Ventures II S.A.	53967	International Assets Finance S.à r. l.	53998
European Optical Manufacturing S.à r.l.	53964	Invia S.A.	53967
European Rail Freight I S.à r.l.	53962	Kanada Holding S.à r.l.	53957
European Real Estate Debt S.à r.l.	53967	Kanada MidCo S.à r.l.	53957
European Scents S.à r.l.	53965	Keurig International S.à r.l.	53956
Fairfield 1 S.à r.l.	53965	Kierchebauverein Hamm	53955
Federal Express Luxembourg, Inc.	53962	KTP Invest S.A.	53968
Fiducenter S.A.	53962	Marsaf S.A.	54000
Financière Concorde S.A.	53955	Matières Grises SA	53958
Fitox Soparfi AG	53955	MCDR Lux S.A.	53954
Fix Finance S.A.	53963	Mezzanove Finance S.à.r.l.	53958
Flossbach von Storch SICAV	53961	Mohawk Operations Luxembourg S.à r.l. ...	53956
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste ..	53954	Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l.	53958
FPG Smile S.A.	53954	Mohawk Vinyl Financing S.à r.l.	53957
G.C.C. S.A.	53963	Onesubsea Lux BRL Sàrl	53959
Global Bond Series III, S.A.	53963	Risk Dynamics S.A.	53990
GUTT versuergt - SHOP	53993	Risk Dynamics S.à r.l.	53990
HK Logistic Sàrl	53960	Sinequanon Health Care SA	54000
ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l.	53975	Verdana S.A.	53995
ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l.	53996		
Icon Real Estate Sàrl	54000		

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg G 40.

Changements d'adresse:

- L'adresse professionnelle de M. Ricardo Portabella Peralta, Fondateur et Président, est située:
50 Raffles Place #13-05

Singapore Land Tower

Singapore 048623

- L'adresse professionnelle de Mme Sandra Pasti, Vice-Présidente et Administrateur, est située:
48, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de M. Jean-Michel Pasti, Administrateur et Secrétaire, est située:
48, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de M. Nathalie Duval, Administrateur et Secrétaire, est située:
48, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste

Fondation sans but lucratif

Un mandataire

Référence de publication: 2016064464/26.

(160026218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

FPG Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1281 Luxembourg, 16, boulevard du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 162.739.

Extrait des résolutions du conseil d'administration à Luxembourg le 9 février 2016

Après délibération le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 168, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg au 16, boulevard du Brill L-1281 Luxembourg avec effet au 10 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016064465/13.

(160026096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

MCDR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.831.

Beschluss der Gesellschafter

Gemäss Beschluss der Gesellschafter vom 30 Dezember wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01. Januar 2016 an folgende Adresse verlegt:

L-1940 Luxembourg, 282, Rte de Longwy

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Februar 2016.

Für MCDR S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2016064644/15.

(160026127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Financière Concorde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 135.867.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2016

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Antonio BARDELLI, né le 2 mars 1955 à Udine (Italie), demeurant au 2/5 Piazza del Tiglio, I-33030 Moruzzo.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 27 janvier 2016

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Pierre LENTZ de sa fonction de président du conseil d'administration.

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Antonio BARDELLI, né le 2 mars 1955 à Udine (Italie), demeurant au 2/5 Piazza del Tiglio, I-33030 Moruzzo.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Le conseil d'administration décide de donner un pouvoir de co-signature obligatoire au président du conseil d'administration avec chacun des membres du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064459/24.

(160026339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Fitox Soparfi AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 103.719.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2015

Le 7 décembre 2015 à 15.00 heures, les actionnaires de la A.G. Fitox Soparfi ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Divers propos sont échangés entre les membres et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Tina Cardoso, née le 26 janvier 1964 à Minde Alcanena, demeurant à 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2020 Monsieur Hirtzberger Cédric, né le 2 mai 1976 à Thionville, demeurant à 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Signature.

Référence de publication: 2016064463/19.

(160026048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Kierchebauverein Hamm, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 201, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg F 10.706.

STATUTS

Les soussignés:

1. Feltgen Jeanny, retraitée, luxembourgeoise, demeurant à 133, rue de Hamm, L- 1713 Luxembourg.
2. Hansen André, retraité, luxembourgeois, demeurant à 150, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.
3. Hemmen Joseph, retraité, luxembourgeois, demeurant à 36, rue Haute, L-1718 Luxembourg.
4. Kayser Jean, retraité, luxembourgeois, demeurant à 201, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.
5. Schlessler Manon, fonctionnaire de l'État, luxembourgeoise, demeurant à 21, rue Haute, L-1718 Luxembourg.
6. Fackelstein Laurent, curé, luxembourgeois, demeurant à 2, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg/Bonnevoie.

ont décidé le 8 septembre 2015 de fonder «l'Association sans But lucratif» dénommée «Kierchebauverein Hamm»

Chapitre I

Art. 1^{er}. L'association a pour but de collecter des fonds, qui en cas de besoin, sont utilisés pour secourir la Fabrique d'Église de Hamm.

Art. 2. Le siège de l'a.s.b.l. est fixé au 201, rue de Hamm; L-1713 Luxembourg.

Chapitre II. Les membres

Art. 3. Le nombre des associés est illimité, toutefois il ne pourra être inférieur à trois.

Art. 4. Tout membre est libre de se retirer de l'association. Les prescriptions de l'article 12 de la loi doivent être respectées.

Art. 5. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

Chapitre III. L'assemblée générale

Art. 6. une assemblée générale doit avoir lieu au premier trimestre de chaque année. Toutes les prescriptions des articles 8, 9 et 10 de la loi du 21 avril 1928 sont applicable à l'association.

L'assemblée générale désigne un comité de trois membres (Président, secrétaire et caissier) pour gérer l'association.

L'assemblée générale peut dissoudre la société suivant les prescriptions de l'Art. 20 de la loi.

Chapitre IV. La dissolution

Art. 7. En cas de dissolution de l'association, l'actif (après décompte) doit être versé à la Fabrique d'Église de Hamm.

Chapitre V. Divers

Art. 8. Pour toute autre question, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2016064564/34.

(160026723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Keurig International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.015.445,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.965.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 janvier 2016 que:

- Monsieur Walter Tocco a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 14 novembre 2015;
- Mme Myriam Scussel, née le 26 avril 1978, à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la société avec effet au 14 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour Keurig International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016064563/18.

(160025971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 201.728.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016064631/16.

(160025861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Kanada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.729.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société Kanada Holding S.à r.l. du 20 février 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064559/17.

(160026709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Kanada MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.799.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Kanada MidCo S.à r.l. du 05 février 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 18 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 18 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064560/17.

(160026715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Vinyl Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 197.311.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016064632/16.

(160025859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Matières Grises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16A, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 89.619.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Matières Grises S.A. tenue le 3 avril 2015 au siège de la société

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Louis Georges DEGLACE de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Monsieur Patrick HERSCHDORFER, né à Berne (CH) le 12.01.1970, demeurant à L - 8156 Bridel, 16, Rue Lucien Wercollier.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2016064641/16.

(160025852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mezzanove Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.959.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 28 janvier 2016

L'associé unique de la Société a décidé:

- De prendre acte de la démission de Madame Valentina Dadda de son poste de Gérant de la société avec effet au 5 Février 2016.

- De nommer Monsieur Francesco Moglia, né le 27 Mai 1968 à Rome, Italie, et ayant pour adresse professionnelle le 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que Gérant de la société avec effet au 5 Février 2016, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Vanherck

Le Mandataire

Référence de publication: 2016064658/18.

(160026312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.328.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016064671/16.

(160025993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Onesubsea Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 40.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 Février 2016

1. Monsieur Joachim BOETTIGER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 Janvier 2016.

2. Mademoiselle Voahanginirina Esther Soa RAKOTONJANAHARY RAZANAMANEFEO, gérante de sociétés, née à Soavinandriana Antananarivo, Madagascar, le 14 septembre 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 2 Janvier 2016.

Luxembourg, le 10 Février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONESUBSEA LUX BRL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016064706/17.

(160026313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**City House Real Estate, Société à responsabilité limitée,
(anc. Immo-Jung Sàrl).**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 113.191.

L'an deux mille seize, le onze janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Romain JUNG, indépendant, né à Kayl, le 3 février 1961, demeurant à L-8371 Hobscheid, 39B, rue de Steinfort.

Seul associé de la société à responsabilité limitée IMMO-JUNG SARL

avec siège social à L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'Hippodrome, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 113 191, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-bains du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 663 du 31 mars 2006.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il modifie la dénomination de la société en "CITY HOUSE REAL ESTATE".

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de CITY HOUSE REAL ESTATE"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte. Honoraire: 99,16

Signé: Jung et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016064534/37.

(160026353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Immo Kim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6570 Osweiler, 25A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 203.097.

Extrait de la réunion de l'associé unique du 09 février 2016

Monsieur Jasmin ZEJNELOVIC, agissant en sa qualité d'associé unique de la société IMMO KIM sàrl, avec siège social à L-6570-Osweiler, 25A rue Principale, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B203.097, a pris la ra décision suivante:

1- Monsieur Jasmin ZEJNELOVIC,, né le 24 mai 1977 à Dobrusa (Yougoslavie), demeurant à L-6570-Osweiler, 25A rue Principale, est nommé gérant administratif de la société IMMO KIM sàrl, pour une durée indéterminée.

Il pourra engager la société par sa seule signature.

2- Le gérant technique, Monsieur Samir LEKOVIC est confirmé dans le mandat de gérant technique, mais n'aura plus pouvoir d'engager la société à dater de la présente.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064533/19.

(160026215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Immobilière Générale du Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.239.468,00.

Siège social: L-6442 Echternach, 8, Geessbreck.

R.C.S. Luxembourg B 71.524.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts effectuée en date du 16 janvier 2016 que Monsieur Patrick DOERFEL, demeurant à L-6442 Echternach, 8, Geessbreck a cédé 50 parts sociales qu'il détenait dans la société IMMOBILIERE GENERALE DU Luxembourg, S. à r.l., ayant son siège social au 8, Geessbreck, L-6442 Echternach à Madame Rosa NAPOLI, employée privée, demeurant à L-6442 Echternach, 8, Geessbreck.

La cession a été dûment signifiée à la société IMMOBILIERE GENERALE DU Luxembourg, S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064535/17.

(160026597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

HK Logistic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 3, Z.I. Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 191.472.

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Aslan HAKAN, directeur commercial, né à Metz (France), le 10 août 1972, demeurant à F-57300 Hagondange, 19, Impasse Elie Wiesel. Seul associé de la société à responsabilité limitée HK Logistic SARL avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 191 472,

constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Luxembourg du 14 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3580 du 27 novembre 2014.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Esch-sur-Alzette à Sanem.

Deuxième résolution

Il modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-4384 Ehlerange, 3, Z.I. ZARE Ilot Ouest.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16"

Signé: Hakan et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2409. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016064512/39.

(160026351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Flossbach von Storch SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 10. Februar 2016 der Flossbach von Storch SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Dirk von Velsen (Vorsitzender)
- Matthias Frisch (Mitglied)
- Wendelin Schmitt (Mitglied)

Die Herren von Velsen und Frisch, Berufsadresse: 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Herr Schmitt, Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017 PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 10. Februar 2016.

Für Flossbach von Storch SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016064455/23.

(160026400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 264.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.013.

—
EXTRAIT

En date du 5 février 2016, BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS (2) S.à r.l., associé unique de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 264.400 parts sociales à la société CTL Fund L.P., une société en commandite constituée sous les lois de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 2106 et ayant son siège social à Ordnanse House, 31 Pier Road, St. Helier, Jersey JE9 8PW.

En conséquence, la société CTL Fund L.P. est le nouvel associé unique de la Société et détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 264.400 parts sociales.

Il est à noter qu'en date du 5 février 2016, que Madame Daphné Charbonnet, Monsieur Davy Beaucé, Monsieur Paul Gunner et Monsieur Charles Barter ont démissionné de leur mandat de gérant et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Dès lors, à partir du 5 février 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Christophe Gammal, gérant; et
- Nicolas Poncelet, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064439/21.

(160026646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Federal Express Luxembourg, Inc., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 27.511.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 1^{er} janvier 2016 par l'associé unique de la société, Federal Express Luxembourg Inc., une Corporation constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 2145556, étant la société-mère (la "Société-Mère") de la Succursale, ayant son siège social au 1, rue du chemin de fer, L-8387 Kleinbettingen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27511, que (i) l'associé unique précité a décidé de nommer Monsieur Lawrence Trevor Hoyle, né le 20 janvier 1961 à Hoo, Rochester, Kent, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Vliegveld 117B, 1820 Steenokkerzeel, Belgique, avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés ou jusqu'à l'élection de son successeur, sa démission ou sa révocation, en sa qualité d'administrateur unique de la Société-Mère et que (ii) le pouvoir de signature de la Succursale est fixé comme suit: "La Succursale est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du représentant permanent, ou, en cas de pluralité de représentants permanents, par la signature de l'un des représentants permanents."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Pour la Société-Mère

Un mandataire

Référence de publication: 2016065204/24.

(160027364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Fiducenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.780.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 30 septembre 2015 a décidé de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean-Noël LEQUEUE, né le 18 décembre 1946 à Lincen en Belgique et domicilié professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1 449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur George SAVVIDES, né le 6 avril 1976 à Limassol à Chypre et domicilié professionnellement au 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-31 07 Limassol, Chypre.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016065206/16.

(160027135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie en date du 11 février 2016:

- Que l'assemblée a accepté la démission de la société FIX FINANCE LIMITED de ses fonctions d'administrateur;
- Que l'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société FIX FINANCE S.A.:

1. Monsieur Paul-Yves LUSHIKU, comptable, demeurant à L-7681 Waldbillig, 4, Rue Michel Rodange;
2. Monsieur Bob MORIS, Avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal;
3. Monsieur Clément MARTINEZ, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large;

- Que les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille vingt.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Me Yusuf MEYNIOGLU

Référence de publication: 2016065211/21.

(160027347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Global Bond Series III, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.187.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 22 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Fabrice Rota;
- * Monsieur Shehzaad Atchia; et
- * Madame Marketa Stranska.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la Société

Marketa Stranska

Administrateur

Référence de publication: 2016065218/23.

(160026836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

G.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P- Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 67.216.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 décembre 2014:

Le mandat des Administrateurs Madame Paulette MARCHAIS, Administrateur de sociétés, Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée. Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Arbitre, étant arrivé à son terme,

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- Madame Paulette MARCHAIS, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg,

- Madame Julie BARBAROSSA, employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Arbitre, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Arbitre, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg, mentionné supra, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature

Le mandat du Commissaire aux comptes, WEYDERT & WELTER Sàrl, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- WEYDERT & WELTER Sàrl, société ayant son siège social 50A, rue de Mamer L-8280 Kehlen.

Résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 décembre 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour:

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Arbitre, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg, né le 15 janvier 1959 à Paris, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.C.C. S.A.

20, rue Jean-Pierre Beicht - L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016065216/36.

(160026839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

European Optical Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.493.

EXTRAIT

En date du 5 février 2016, European Optical Manufacturing Holding S.à r.l., associé unique de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 125 parts sociales à la société Rodenstock Fund L.P., une société en commandite constituée sous les lois de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 2108 et ayant son siège social à Ordinance House, 31 Pier Road, St. Helier, Jersey JE9 8PW.

En conséquence, la société Rodenstock Fund L.P. est le nouvel associé unique de la Société et détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 125 parts sociales.

Il est à noter qu'en date du 5 février 2016, que Madame Daphné Charbonnet, Monsieur Davy Beaucé, Monsieur Paul Gunner et Monsieur Charles Barter ont démissionné de leur mandat de gérant et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Dès lors, à partir du 5 février 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Christophe Gammal, gérant; et

- Nicolas Poncelet, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065187/21.

(160027687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.012.554,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.554.

—
EXTRAIT

En date du 5 février 2016, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, associé unique de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 150.125 parts sociales à la société Limoni Fund L.P., une société en commandite constituée sous les lois de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 2107 et ayant son siège social à Ordnance House, 31 Pier Road, St. Helier, Jersey JE9 8PW.

En conséquence, la société Limoni Fund L.P. est le nouvel associé unique de la Société et détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 150.125 parts sociales.

Il est à noter qu'en date du 5 février 2016, que Madame Daphné Charbonnet et Monsieur Davy Beaucé ont démissionné de leur mandat de gérant et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Dès lors, à partir du 5 février 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Christophe Gammal, gérant; et
- Nicolas Poncelet, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065188/21.

(160027682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Fairfield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.052,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.390.

—
Dépôt rectificatif concernant la publication L150109365 du 25 juin 2015

Le transfert de parts sociales entre Fairfield 2014 Employee Benefit Trust représentée par son trustee Appleby Trust (Jersey) Limited et Monsieur Omar SHAFI KHAN a eu lieu le 18 mai 2015 au lieu du 27 avril 2015.

En outre, Monsieur Omar SHAFI KHAN détient à ce jour les parts sociales suivantes:

- 3 821 parts sociales de classe B1;
- 3 821 parts sociales de classe B2;
- 3 821 parts sociales de classe B3;
- 3 821 parts sociales de classe B4;

63 960 parts sociales de classe C, au lieu de 57 960 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol
Gérant A

Référence de publication: 2016065193/20.

(160027114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

East Western S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 71.282.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 novembre 2014:

Le mandat des Administrateurs Madame Julie BARBAROSSA, employée privée, Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L. et Monsieur Luciano COLLOT, administrateur de sociétés, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- Madame Julie BARBAROSSA, employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L., domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Luciano COLLOT, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, mentionnée supra, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature

Résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 novembre 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour:

Le Conseil d'Administration nomme Madame Julie BARBAROSSA, employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, née le 10 juillet 1985 à Metz, aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht - L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016065175/32.

(160026814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Etech Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 164.448.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2015 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées en date du 31 décembre 2015 par Monsieur Patrick Haller et par Madame Christine Picco, respectivement de leurs fonctions de Président et d'Administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs de la Société, en remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, comme suit:

- Monsieur Antonio Quaratino, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Julien Nicaud, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance et décide de ne pas renommer la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B107.093, en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société FCS Services, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETECH INVESTISSEMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2016065184/31.

(160027530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.080,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.400.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Madame BLAUEN-ARENDT Geneviève et de Monsieur SCHMIT Marc de leurs fonctions des gérants de la Société a été acceptée avec effet au 29 décembre 2015.

- Monsieur Peter Dickinson, née le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Alexandra Fantuz
- Rolf Caspers
- Peter Dickinson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016065172/23.

(160027072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016061048/14.

(160021993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Euro China Ventures II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 168.911.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 janvier 2016 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg, président, administrateur et administrateur-délégué;

- Madame Valérie RAVIZZA, résidant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, administrateur;

- Madame Laurence BARDELLI, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Marcel STEPHANY, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange (Grand-duché de Luxembourg), commissaire.

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065167/22.

(160027599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016061071/14.

(160022014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.979.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh of January,

before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 201979 (the Company). The Company was incorporated on 30 November 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, above named, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

TA XI EU AIV, L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-84327 (TA XI EU AIV);

TA Atlantic and Pacific VII-A EU AIV, L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-84329 (TA AP VII-A EU AIV);

TA Atlantic and Pacific VII-B EU AIV, L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-84330 (TA AP VII-B EU AIV); and

TA Investors IV EU AIV, L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-84328 (TA IV EU AIV);

each of TA XI EU AIV, TA AP VII-A EU AIV, TA AP VII-B EU AIV, and TA IV EU AIV hereby represented by Mrs. Morgane Him, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares (Class A Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares (Class B Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares (Class C Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (Class D Shares),

one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (Class E Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (Class F Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares (Class G Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares (Class H Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares (Class I Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares (Class J Shares), representing the entire share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association of the Company (the Articles);

3. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J

shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon intervened:

(1) TA XI EU AIV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class A shares, (ii) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class B shares, (iii) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class C shares, (iv) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class D shares, (v) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class E shares, (vi) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class F shares, (vii) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class G shares, (viii) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class H shares, (ix) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class I shares, and (x) seven million fifty-eight thousand eight hundred and twenty-three (7,058,823) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred seventy-seven thousand five Euro and eighty-three Cents (EUR 777,205.83), to be allocated (i) for seven hundred five thousand eight hundred eighty-two Euro and thirty Cents (EUR 705,882.30) to the share capital of the Company and (ii) for seventy-one thousand three hundred twenty-three Euro and fifty-three Cents (EUR 71,323.53) to the legal reserve of the Company;

(2) TA AP VII-A EU AIV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class A shares, (ii) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class B shares, (iii) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class C shares, (iv) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class D shares, (v) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class E shares, (vi) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class F shares, (vii) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class G shares, (viii) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class H shares, (ix) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class I shares, and (x) one million seven hundred forty-three thousand eight hundred and twelve (1,743,812) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred ninety-two thousand Euro and ninety-two Cents (EUR 192,000.92), to be allocated (i) for one hundred seventy-four thousand three hundred eighty-one Euro and twenty Cents (EUR 174,381.20) to the share capital of the Company and (ii) for seventeen thousand six hundred nineteen Euro and seventy-two Cents (EUR 17,619.72) to the legal reserve of the Company;

(3) TA AP VII-B EU AIV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class A shares, (ii) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class B shares, (iii) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class C shares, (iv) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class D shares, (v) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class E shares, (vi) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class F shares, (vii) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class G shares, (viii) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class H shares, (ix) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class I shares, and (x) two million nine hundred sixty-two thousand seventy (2,962,070) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred twenty-six thousand one hundred thirty-six Euro and thirty Cents (EUR 326,136.30), to be allocated (i) for two hundred ninety-six thousand two hundred and seven Euro (EUR 296,207.-) to the share capital of the Company and (ii) for twenty-nine thousand nine hundred twenty-nine Euro and thirty Cents (EUR 29,929.30) to the legal reserve of the Company; and

(4) TA IV EU AIV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class A shares, (ii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class B shares, (iii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class C shares, (iv) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class D shares, (v) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class E shares, (vi) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class F shares, (vii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class G shares, (viii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class H shares, (ix) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (EUR 235,295) Euro and thirty Cents (EUR 235,295.30), to be allocated (i) for two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (EUR 235,295) Euro and thirty Cents (EUR 235,295.30) to the share capital of the Company and (ii) for zero Euro and zero Cents (EUR 0.00) to the legal reserve of the Company;

(235,295) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-five (235,295) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-five thousand nine hundred six Euro and ninety-five Cents (EUR 25,906.95), to be allocated (i) for twenty-three thousand five hundred twenty-nine Euro and fifty Cents (EUR 23,529.50) to the share capital of the Company and (ii) for two thousand three hundred seventy-seven Euro and forty-five Cents (EUR 2,377.45) to the legal reserve of the Company.

Such contributions in cash, in an aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-), shall be allocated (i) for one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) to the share capital of the Company and (ii) for one hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 121,250.-) to the legal reserve of the Company.

The aggregate amount of one million three hundred twenty-one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,321,250.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set to one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-), divided into:

- (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le septième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201979 (la Société). La Société a été constituée le 30 novembre 2015

suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

TA XI EU AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Iles Cayman dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le matricule MC-84327 (TA XI EU AIV);

TA Atlantic and Pacific VII-A EU AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Iles Cayman dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le matricule MC-84329 (TA AP VIIA EU AIV);

TA Atlantic and Pacific VII-B EU AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Iles Cayman dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le matricule MC-84330 (TA AP VIIB EU AIV); et

TA Investors IV EU AIV, L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Iles Cayman dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le matricule MC-84328 (TA IV EU AIV),

TA XI EU AIV, TA AP VII-A EU AIV, TA AP VII-B EU AIV, et TA IV EU AIV étant chacun dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J), représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);

3. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A. agissant individuellement pour procéder, au nom et pour

le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Interviennent ensuite:

(1) TA XI EU AIV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) sept millions cinquante-huit mille huit cent vingt-trois (7.058.823) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent soixante-dix-sept mille deux cent cinq Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 777.205,83), à affecter (i) à hauteur d'un montant de sept cent sept mille deux cent cinq Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 707.205,83) au capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de soixante-et-onze mille trois cent vingt-trois Euros et cinquante-trois Cents (EUR 71.323,53) à la réserve légale de la Société;

(2) TA AP VII-A EU AIV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) un million sept cent quarante-

trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) un million sept cent quarante-trois mille huit cent douze (1.743.812) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille Euros et quatre-vingt-douze Cents (EUR 192.000,92), à affecter (i) à hauteur d'un montant de cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-un Euros et vingt Cents (EUR 174.381,20) au capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de dix-sept mille six cent dix-neuf Euros et soixante-douze Cents (EUR 17.619,72) à la réserve légale de la Société;

(3) TA AP VII-B EU AIV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) deux millions neuf cent soixante-deux mille soixante-dix (2.962.070) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-six mille cent trente-six Euros et trente Cents (EUR 326.136,30), à affecter (i) à hauteur d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent sept Euros (EUR 296.207,-) au capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de vingt-neuf mille neuf cent vingt-neuf Euros et trente Cents (EUR 29.929,30) à la réserve légale de la Société; et

(4) TA IV EU AIV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (235.295) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille neuf cent six Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 25.906,95), à affecter (i) à hauteur d'un montant de vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf Euros et cinquante Cents (EUR 23.529,50) de capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de deux mille trois cent soixante-dix-sept Euros et quarante-cinq Cents (EUR 2.377,45) à la réserve légale de la Société.

Ces apports en numéraire d'un montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-) seront affectés (i) à hauteur d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) au capital social de la Société et (ii) à hauteur d'un montant de cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 121.250,-) à la réserve légale de la Société.

Le montant total d'un million trois cent vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.321.250,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par:

- (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);

(viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
 (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
 (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),
 chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: M. HIM, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016057236/411.

(160017680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

ICG European Fund 2006, N 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.611,32.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.429.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder, of ICG EUROPEAN FUND 2006, N 2 S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 149429 and having a share capital of EUR 14,511.32 (the Company). The Company was incorporated on 17 November 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 16 December 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2450. The articles of association of the Company (the Articles) were modified for the last time on 5 December 2014 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 724 of 17 March 2015.

THERE APPEARED:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 1859, acting through its general partner, ICG European Fund 2006 B GP Limited, a limited

liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 116898 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 100% of the share capital of the Company is represented and that the Sole shareholder was duly covered.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Authorization and approval regarding the creation of a new class of alphabet shares, the class J Shares (the Class J Shares);

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its current amount of fourteen thousand five hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,511.32), to fourteen thousand six hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,611.32), through the creation and the issue of the ten thousand (10,000) Class J shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (together, the New Shares) along a share premium of EUR 44,397,776.70 (the Share Premium);

3. Subscription to, intervention of and payment by the Sole Shareholder of all the aforementioned New Shares and Share Premium by way of a contribution in kind;

4. Authorization and approval of the amendment of the articles 5, 10 and 19 of Company's Articles to reflect the creation of the new alphabet shares, the increase of the share capital of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Company's Articles in that respect;

5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of alphabet shares, the class J shares (the "Class J Shares").

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its current amount of fourteen thousand five hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,511.32), to fourteen thousand six hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,611.32), through the issuance of the ten thousand (10,000) Class J shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share together with a share premium in an aggregate amount of forty-four million three hundred ninety-seven thousand seven hundred and seventy-six euros and seventy eurocents (EUR 44,397,776.70).

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby represented as aforementioned, expressly declares to:

(i) subscribe to the New Shares, each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to forty-four million three hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy-six euros and seventy eurocents (EUR 44,397,876.70); and

(ii) pay up in full the New Shares by way of a contribution in kind in an aggregate amount of forty-four million three hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy-six euros and seventy eurocents (EUR 44,397,876.70).

The amount of forty-four million three hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy-six euros and seventy eurocents (EUR 44,397,876.70) of contribution in kind, contributed by the Sole Shareholder as provided above (the Contribution in Kind) is acknowledged. Evidence of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by means of a report of the board of managers of the Company confirming the value of the Contribution in Kind and the notary expressly acknowledges the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder resolves that the amount paid for the New Shares shall be allocated as follows:

(i) One hundred euro (EUR 100.00) to the share capital account of the Company; and

(ii) forty-four million three hundred ninety-seven thousand seven hundred and seventy-six euros and seventy eurocents (EUR 44,397,776.70) to the share premium account of the Company.

As a result of the above, the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount of fourteen thousand six hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,611.32), is represented by:

(i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares;

(ii) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class A Shares;

(iii) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class B Shares;

- (iv) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class C Shares;
 - (v) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class D Shares;
 - (vi) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class E Shares;
 - (vii) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class F Shares;
 - (viii) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class G Shares;
 - (ix) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class H Shares;
 - (x) twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) Class I Shares; and
 - (xi) ten thousand (10,000) Class J Shares,
- each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate the articles 5, 10 and 19 of the Company to reflect the creation of alphabet shares, the increase of the share capital of the Company, and the amendment of any relevant provisions of the Company's Articles in that respect and shall read henceforth as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at fourteen thousand six hundred and eleven euro thirty-two eurocents (EUR 14,611.32), divided into one million four hundred sixty-one thousand one hundred and thirty-two (1,461,132) Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, which are divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares (the Preferred Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up; and
- twenty-two thousand three hundred and forty-eight (22,348) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up.
- ten thousand (10,000) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Redemption of shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Class of Alphabet Shares, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Preference Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Alphabet Shares such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;

- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares;
- (ix) Class B Shares; and
- (x) Class A Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Alphabet Shares (in the order provided for above), each such Class of Alphabet Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Alphabet Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holders of Alphabet Shares of the repurchased and cancelled Class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Alphabet Share for each Alphabet Share of the relevant Class of Alphabet Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

It is expected that the Company will redeem a Class of Alphabet Shares each year. In the event that no Class of Alphabet Share is redeemed in a year, the Class of Alphabet Share next in line for redemption shall be reclassified as the next Class of Alphabet Share after that (so that if the Class J Shares are not redeemed on or before 31 December 2015 they shall be reclassified as Class I Shares and so on up until to the Class A Shares where there be no further classification).

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from amounts received by the Company as net proceeds of disposal or on the liquidation of any Equity Investment but excluding any Income, including any share premium and capital contribution account paid any time by Shareholders with respect to the relevant Shares, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, subject to the provisions applicable to dividend distributions as provided in the Companies Act:

- first, and subject to the provisions applicable to dividend distributions as provided in the Companies Act, the holders of Preference Shares shall be entitled to receive (i) an annual preferred and cumulative fixed annual dividend distribution in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Preference Shares held by them (the Special Dividend) as well as (ii) any dividend distribution deriving from any Income received by the Company, then;
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares held by them.
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class J Shares held by them.

Should the whole last outstanding Class of Alphabet Shares (by alphabetical order, e.g., Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution deriving from capital gains shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially Class I Shares).

For the avoidance of doubt, the Alphabet Shares shall not be entitled to any distribution, whether by dividend or otherwise, including on the liquidation of the Company, which would derive from any Income received by the Company, which shall be allocated to the Preference Shares in accordance with and pursuant to the Articles.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company as well as any employee of SGG S.A., Luxembourg Branch to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to record such amendments to the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société ICG EUROPEAN FUND 2006, N 2 S.À R.L., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149429 et ayant un capital social de quatorze mille cinq cent onze Euros et trente-deux cents (EUR 14.511.32) (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 16 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2450. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 5 décembre 2014 par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 17 mars 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 724.

A COMPARU:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, un limited partnership constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1859, agissant par son associé commandité gérant, ICG European Fund 2006 B GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 116898 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de la Société est représenté et que l'Associé Unique a été dûment convoqué.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Autorisation et approbation de la création d'une nouvelle catégorie de parts sociale de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de cent euro (EUR 100.-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille cinq cent onze euro trente-deux centimes d'euro (EUR 14.511,32), à un montant de

quatorze mille six cent onze euro trente-deux centimes d'euro (EUR 14.611,32), par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales) et d'une prime d'émission de EUR 44.397.776,70 (la Prime d'Emission);

3. Souscription à et paiement des Nouvelles Parts Sociales susmentionnées au moyen d'une contribution en nature par l'Associé Unique;

4. Autorisation et approbation de la modification des articles 5, 10 and 19 des Statuts de la Société afin de refléter la création des Nouvelles parts Sociales, de l'augmentation de capital et de toute provision nécessaire dérivant de ces opérations;

5. Autorisation afin de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une catégorie de parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de cent euros (100,00 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille cinq cent onze euros et trente-deux centimes d'euro (14.511,32 EUR) à un montant de quatorze mille six cent onze euros et trente-deux centimes d'euro (14.611,32 EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.776,70 EUR).

Troisième résolution

- Souscription - Payement

L'Associé Unique, représenté comme il est dit, en vertu de la procuration dont mention ci-avant déclare expressément:

(i) de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune pour un montant total de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.876,70 EUR); et

(ii) de payer la totalité des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature d'un montant total de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.876,70 EUR).

Le montant de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.876,70 EUR) de contribution en nature contribué par l'Associé Unique (l'Apport en Nature) est reconnu. La valorisation de l'Apport en nature a été remise au notaire instrumentaire par le biais d'un rapport du conseil de gérance attestant la valeur et disponibilité de l'Apport en Nature dans les actifs de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité de l'Apport en Nature ainsi versé.

L'Associé Unique décide que le montant total de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.876,70 EUR) est alloué comme suit:

(i) cent euros (100,00 EUR) au capital social de la Société; et

(ii) quarante-quatre million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes d'euro (44.397.776,70 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la Société d'un montant total désormais de quatorze mille six cent onze euros et trente-deux centimes d'euro (14.611,32 EUR), est représenté par:

(i) un million deux-cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales préférentielles;

(ii) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie A;

(iii) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie B;

(iv) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie C;

(v) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie D;

(vi) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie E;

(vii) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie F;

(viii) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie G;

(ix) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie H;

(x) vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) Parts Sociales de Catégorie I; et

(xi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie J,

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5, 10 et 19 afin d'y refléter la création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, l'augmentation du capital de la Société, et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société et que les Statuts seront désormais rédigés comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatorze mille six cent onze euros et trente-deux centimes d'euro (14.611,32 EUR) représenté par un million quatre cent soixante et un mille cent trente-deux (1.461.132) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont réparties de la façon suivante:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), toutes intégralement souscrites et libérées;
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), toutes intégralement souscrites et libérées; et
- vingt-deux mille trois cent quarante-huit (22.348) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I), toutes intégralement souscrites et libérées.
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J), toutes intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques à l'exception de ce qui est prévu par les Statuts ou la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le moyen de rachat et annulation d'une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales Alphabétiques dans leur intégralité, à condition que la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques, à condition que la Société ne puisse à tout moment racheter et annuler les Parts Sociales Préférentielles. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales Alphabétiques, de tels annulations et rachats de Parts Sociales Alphabétiques seront faits dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C;
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B; et
- (x) Parts Sociales de Catégorie A.

En cas de réduction du capital social par le moyen de rachat et annulation de toute Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (dans l'ordre donné ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques donne le droit à leurs détenteurs (au prorata de leur détention dans une telle Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques) à une part du Montant Total d'An-

nullation tel qu'il est fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale, et les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale Alphabétique pour chaque Part Sociale Alphabétique de la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques concernée détenue par ces derniers et annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société a le pouvoir d'acquérir les Parts Sociales de son propre capital social à condition qu'elle dispose de réserves distribuables et de fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son capital social se fait au moyen d'une résolution aux termes et conditions fixés par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité relatives à la modification des Statuts s'appliquent conformément à l'article 16 de ces Statuts.

Il est prévu que la Société rachètera une Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques chaque année. Dans le cas où aucune Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques n'est remboursée dans une année, la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques concernée pour le prochain rachat doit être reclassée comme la prochaine Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (de sorte que si les Parts Sociales de Catégorie J ne sont pas rachetées le ou avant le 31 Décembre 2015) elles seront reclassées en Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à atteindre la Catégorie A de Parts Sociales Alphabétiques lorsqu'il n'y a plus d'autre classification.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés.

Chaque année au cours de laquelle la Société décide de distribuer des dividendes, tirés de bénéfices nets et de réserves distribuables provenant de montants reçus par la Société tels que les produits nets de cession ou de liquidation d'un Investissement en Capital, mais à l'exclusion de tout Revenu, y compris toute prime d'émission et apport du compte de capital payé à tout moment par les Associés en ce qui concerne les Parts Sociales concernées, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant, sous réserve des dispositions applicables aux distributions de dividendes, comme prévu dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales:

- en premier lieu, et sous réserve des dispositions applicables aux distributions de dividendes, comme prévu dans la Loi de 1915, les détenteurs de parts Sociales Préférentielles recevront (i) une distribution annuelle de dividende annuel, fixe, cumulatif et préférentiel d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des parts Sociales Préférentielles détenues par eux (le Dividende Spécial) ainsi que (ii) toute distribution de dividendes provenant de tout Revenu perçu par la Société, puis;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront des distributions de dividendes l'année en question d'un montant égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie B détenues par eux, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie D détenues par eux, puis;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, alors;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, alors;

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenus par eux, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux.

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux.

Si l'ensemble de la dernière Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (par ordre alphabétique, par exemple, les Parts Sociales de Catégorie J) a été annulée suite à son rachat, cession, ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes provenant de plus-values sera alors alloué à la dernière Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques précédente dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, d'abord la Catégorie I de Parts Sociales).

Afin d'éviter tout malentendu, les Parts Sociales Alphabétiques ne donneront droit à aucune distribution, que ce soit par dividendes ou autrement, y compris sur la liquidation de la Société, qui découlerait de tout Revenu perçu par la Société, qui sera alloué aux Parts Sociales Préférentielles conformément et en application des Statuts.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements indiqués ci-dessus, et donne le pouvoir et autorise n'importe lequel des gérants de la Société et n'importe lequel des employés de SGG S.A., Luxembourg de procéder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications nécessaires.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 8.500,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et le jour écrits en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41429. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057461/450.

(160017482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Intaj Cloud Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 203.346.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Intaj Sky S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of USD 20.000,00, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Intaj Cloud Lux S.à r.l (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at USD 15.000,00 represented by 15.000 shares with a nominal value of USD 1,00 each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by Intaj Sky S.à r.l., pre-amed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of USD 15.000,00 has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

Mr. Edouard Pontet, born on February 1, 1968 in Laxou, France, with professional address at 25, Rue Kannasira Gammarth, 1057 Tunis, Tunisie.

Category B Manager:

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intaj Sky S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de USD 20.000,00 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre

2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Intaj Cloud Lux S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 15.000,00 représenté par 15.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre, 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Intaj Sky S.à r.l., précité, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de USD 15.000,00 a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

Mr. Edouard Pontet, né le 1^{er} février, 1968 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 25, Rue Kannasira Gammarth, 1057 Tunis, Tunisie.

Gérant de catégorie B:

Mr. Christophe Gaul, né le 3 avril, 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057454/336.

(160017773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Risk Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Risk Dynamics S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.292.

L'an deux mil quinze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RISK DYNAMICS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 118292, constituée le 4 juillet 2006, suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1807 du 27 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 29 décembre 2006, suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 645 du 18 avril 2007.

L'assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société pour adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, sans modification de l'objet social, modification de la dénomination de la Société en «RISK DYNAMICS S.à r.l.» et échange des actions existantes d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune contre des parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

3. Décharge à tous les administrateurs pour l'exécution de leur mandat et confirmation de leur nomination comme gérants de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée.

4. Refonte complète des statuts, conformément au projet envoyé aux associés.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société, sans changer l'objet social, et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en RISK DYNAMICS S.à r.l.

Par cette transformation en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette Société.

La transformation de la Société se fait sur base de la situation financière au 10 novembre 2015 qui restera annexée aux présentes pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ainsi, le capital social reste inchangé à EUR 531.000 (cinq cent trente et un mille euros), les 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, actuelles étant échangées et remplacées par 3.100 (trois mille cent) parts sociales de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), détenues comme suit:

- Monsieur Olivier BOURRAT, Administrateur de sociétés, né à Nice (France), le 20 avril 1966, demeurant à 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles (Belgique): 1.550 (mille cinq cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 21.019 (vingt et un mille dix-neuf) parts sociales de catégorie B;

- Madame Dominique DEHIN, Administrateur de sociétés, née à Liège (Belgique) le 21 novembre 1964, demeurant à 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles (Belgique): 1.550 (mille cinq cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 21.019 (vingt et un mille dix-neuf) parts sociales de catégorie B;

- MMCT, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 4B, Clos de Pré Fichin, B-1410 Waterloo (Belgique), inscrite auprès du Banque Carrefour des Entreprises - Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 0872.587.650: 3.981 (trois mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales de catégorie B;

- FinLM, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 148, Vieux Chemin de l'Helpe, B-1332 Rixensart (Belgique), inscrite auprès du Banque Carrefour des Entreprises - Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 0874.396.206: 3.981 (trois mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales de catégorie B.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Seconde résolution

L'assemblée générale prend acte de et accepte la démission de AUDIEX S.A., R.C.S. Luxembourg B65469, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de ce jour et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat, celui-ci prenant fin à la date des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à:

(i) Madame Dominique DEHIN, Administrateur de sociétés, née à Liège (Belgique) le 21 novembre 1964, demeurant à 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles (Belgique),

(ii) Monsieur Olivier BOURRAT, Administrateur de sociétés, né à Nice (France), le 20 avril 1966, demeurant à 19/RC, rue Mignot Delstanche, B-1051 Ixelles (Belgique),

(iii) Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 avril 1959, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et

(iv) Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, né à Thionville (France), le 1^{er} juin 1957, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

pour l'exécution de leur mandat d'administrateurs de la Société jusqu'à ce jour et confirme la nomination de ces derniers comme gérants de la société à responsabilité limitée pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination RISK DYNAMICS S.à r.l., régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision des gérants, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision des gérants à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 531.000 (cinq cent trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales de catégorie A et 50.000 (cinquante mille) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 13.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: Pierre LENTZ, Patrick Van Hees, Izzate ZEYMOUSSI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 novembre 2015. Relation GAC/2016/9934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016057667/162.

(160017575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

GUTT versuergt - SHOP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 203.330.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Tommy WESTER, indépendant, né le 15 juillet 1980 à Luxembourg, demeurant à L-2131 Luxembourg, 2, rue Gabriel de Marie;
2. Madame Claudine NANQUETTE, employée, née le 26 décembre 1985 à Luxembourg, demeurant à L-2131 Luxembourg, 2, rue Gabriel de Marie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «GUTT versuergt - SHOP».

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'un commerce en gros et en détail d'art de la table, de meubles, d'articles alimentaires non réglementés, d'articles d'entretien, d'articles de maroquinerie, de bijoux, de journaux, de papeterie, d'articles d'audition et de vision sans toutefois exercer le métier d'opticien.

La société a également comme objet le commerce en gros et en détail de vêtements, de chaussures, de machines, outils, objets et marchandises de toute sorte, ainsi que tous produits liés à l'hygiène, aux soins corporels et pharmaceutiques non spécialement réglementés.

En outre, la société pourra vendre et faire le commerce sur internet.

Dans le cadre de son activité la société pourra emprunter avec ou sans hypothèque, accorder hypothèque ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les cents (100) des parts sociales ont été souscrites par comme suit:

- Monsieur Tommy WESTER, prénommé,	75 parts
- Madame Claudine NANQUETTE, prénommée,	25 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été libérées moyennant un apport en nature d'un véhicule de la marque VOLVO, modèle XC90, numéro de châssis YV1CZ7146A1549030 et immatriculée GV 0002.

L'apport du véhicule a été évalué par les associés et des futurs gérants de la Société à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-).

La preuve que Monsieur Tommy WESTER, prénommé, est propriétaire de ce véhicule apporté a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du certificat d'immatriculation.

Les futurs gérants s'engagent à faire immatriculer le prédit véhicule au nom de la société «GUTT versuergt - SHOP».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.

2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.

3.- Sont nommée gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tommy WESTER, indépendant, né le 15 juillet 1980 à Luxembourg, demeurant à L-2131 Luxembourg, 2, rue Gabriel de Marie, gérant technique.

- Madame Claudine NANQUETTE, employée, née le 26 décembre 1985 à Luxembourg, demeurant à L-2131 Luxembourg, 2, rue Gabriel de Marie, gérante administrative.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative est nécessaire.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tommy WESTER, Claudine NANQUETTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation GAC/2016/566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016057417/129.

(160017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Verdana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.147.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «VERDANA S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg, section B, numéro 169147, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1659 du 2 juillet 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 décembre 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 999.998.-) divisé en trente-deux mille deux cent cinquante-huit (32.258) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) et qu'en vertu du même Article 3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 10 décembre 2015, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de 3 des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent trois euros (EUR 2.892.703.-) en vue de porter le capital social souscrit de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 999.998.-) à trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent un euros (EUR 3.892.701.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-treize mille trois cent treize (93.313) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 10 décembre 2015, a accepté la souscription de la totalité des quatre-vingt-treize mille trois cent treize (93.313) nouvelles actions par la société La Ménerbienne S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent trois euros (EUR 2.892.703.-), existant au profit de la Société La Ménerbienne S.A. et à charge de la Société.

VI.- Que ledit apport en capital a fait l'objet d'un rapport détaillé, établi préalablement à l'augmentation de capital par «GSL Révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, lequel rapport, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins aux 93.313 actions d'une valeur nominale de 31 EUR chacune à émettre en contrepartie de l'augmentation de capital.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent un euros (EUR 3.892.701.-) divisé en cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-et-onze (125.571) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30062. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016057129/66.

(160016382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.769,36.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.210.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder, of ICG EUROPEAN FUND 2006, No 3 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159210 and having a share capital of thirteen thousand seven hundred and sixty-nine Euro and thirty-six cents (EUR 13,769.36) (the Company). The Company was incorporated on 16 February 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 20 May 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1061. The articles of association of the Company (the Articles) were modified for the last time on 5 December 2014 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 171 of 22 January 2015.

THERE APPEARED:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 1859, acting through its general partner, ICG European Fund 2006 B GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 116898 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That 100% of the share capital of the Company is represented and that the Sole shareholder was duly convened.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Authorization and approval of the change of the Company's financial year with effect as from the 1st January 2016, so that the Company's financial year will begin on the first day of the month of January and will end on the last day of the month of December of the same year.

2. Authorization and approval of the restatement of the article 17 of the Company's Articles to reflect the change of the financial year, as follows:

“The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year”.

3. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the Company's financial year with effect as from the 1st of January 2016, so that it shall begin on the first day of the month of January and will end on the last day of the month of December of the same year.

The current financial year which started on 1st April 2015 will exceptionally end on 31 December 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

“The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société ICG EUROPEAN FUND 2006, No 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159210 et ayant un capital social de treize mille sept cent soixante-neuf Euros et trente-six cents (EUR 13.769,36) (la Société). La Société a été constituée le 16 février 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié le 20 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1061. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 5

décembre 2014 par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Ramborch, en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 22 janvier 2015.

A COMPARU:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, un limited partnership constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1859, agissant par son associé commandité gérant, ICG European Fund 2006 B GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 116898 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de la Société est représenté et que l'Associé Unique a été dûment convoqué.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Autorisation et approbation de la modification de l'année sociale de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016, pour qu'elle commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

2. Autorisation et approbation de la refonte de l'article 17 des Statuts de la Société pour refléter la modification de l'année sociale comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016, pour qu'elle commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} avril 2015 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et le jour écrits en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41940. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057462/109.

(160017878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

L'an deux mille seize, le quatre janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «International Assets Finance», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 502 du 9 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 148 du 20 janvier 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT SOIXANTE DIX MILLE (170.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du régime de signature statutaire et modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique, ou selon le cas, les associés.

Au cas où la société aurait plusieurs gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de deux classes, A et B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la modification du régime de signature statutaire et la modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique, ou selon le cas, les associés.

Au cas où la société aurait plusieurs gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de deux classes, A et B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

Dès lors, il y a lieu de supprimer toute mention de pouvoir de signature des administrateurs auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, l'engagement de la société vis-à-vis des tiers étant régi par le régime de signature statutaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2016. Relation: EAC/2016/16469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2016.

Référence de publication: 2016057455/76.

(160017758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057717/10.

(160017774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Marsaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4230 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Macon.

R.C.S. Luxembourg B 113.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016057568/11.

(160017757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Icon Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.108.

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 7.12.2015:

12,500 parts de la société ICON REAL ESTATE SARL, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Michal KOZLOWSKI né le 27/06/1972 à Lodz, Pologne, résidant Jozefa Chelmonskiego 2/37, PL-02-495 Warszawa, Pologne

Certifié exact et sincère

Paddock Fund Administration, Luxembourg

Référence de publication: 2016063781/15.

(160025786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.
